



La consultation de prévention

Concerne tous les patients vulnérables (liste HCSP), ainsi que les patients en ALD, les patients titulaires de la CSS ou de l'AME .
Cotable uniquement par le médecin traitant

Fin de cette consultation essentielle : pour le moment, avec la fin de l'état d'urgence sanitaire, **le 16 février 2021.**

Buts :

- Diagnostic de situation médicale du patient vis-à-vis du risque Covid
- Diagnostic de ses circonstances de contamination possibles
- Conseils techniques sur ses moyens de prévention

Rémunération :

- C (23€) x 1,74 à paramétrer à la main dans votre logiciel)
- V (23€) x 1,74 (seul cumul possible : MD et IK)

La vaccination

Consultation pré vaccinale et vaccination

La consultation pré vaccinale concerne tous les patients à vacciner, en suivant la stratégie nationale HAS

- Consultation dédiée à ce motif, cotée normalement G(S).
- Recueil du consentement en expliquant tout sur le vaccin (avantages, limites, effets secondaires)
- Idéalement 10-15 jours avant vaccination pour laisser le patient réfléchir
- Mais faisable juste au moment de vacciner si patient convaincu en amont
- Peut permettre d'organiser la vaccination au cabinet avec les vaccins multi doses !
- Et n'oubliez pas de programmer le rappel 3 semaines plus tard

Rémunération de l'acte de vaccination :

Un code unique (VAC) sera applicable à partir du 4 janvier 2021.

- Consultation pré vaccinale (y compris le cas échéant, l'injection) OU injection au cours consultation :

25 € (code VAC)+/-MD+/-IK +/- forfait de saisie (5,40€) uniquement en cas d'injection.

- Injection (1^{ère} ou 2^{ème}) en dehors d'une consultation

9,60€ (Code VAC) pour l'injection
Forfait de saisie dans « Vaccin COVID » 5,40€

Les majorations dimanche/jours fériés sont applicables. Le VAC est pris en charge en 100%. S'il est fait en dégradé, pas besoin de justificatifs papier.

Cas particuliers : Les EHPAD

La consultation pré vaccinale concerne tous les patients à vacciner, y compris en EHPAD, suivant la stratégie nationale HAS.

- Consultation dédiée à ce motif, cotée normalement G(S).
- Le recueil du consentement éclairé est un étape essentielle. Ce consentement doit être recueilli au cours de la consultation pré vaccinale et noté dans le dossier du malade. Il devra également être signalé au moment de la vaccination dans l'interface « Vaccination COVID » sur AMELIPRO.
- Pour les personnes désorientées, il faudra consulter, la famille ou la personne de confiance. En l'absence de consentement la vaccination ne sera pas pratiquée
- La vaccination n'est pas obligatoire et repose sur une décision partagée.

La rémunération en EHPAD :

Pour le médecin généraliste, qui assurerait une permanence en EHPAD pour la vaccination des patients, la rémunération peut revêtir plusieurs formes :

Un forfait de 420€ pour 4 heures ou 105€/heure si moins de 4 heures, auquel s'ajoute 5,4€ pour la saisie de chaque injection dans « Vaccin COVID » OU

Consultation pré vaccinale (+/-injection)
OU injection au cours consultation :

25 € (code VAC)+/-MD+/-25 € (code VAC)+/-MD+/-IK +/- forfait de saisie (5,40€) uniquement si injection

Injection (1^{ère} ou 2^{ème}) en dehors d'une consultation

9,60€ (Code VAC) pour l'injection
Forfait de saisie dans « Vaccin COVID » 5,4€